

Lettre à nos frères prêtres

N° 48 - décembre 2010

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

QUEL RAPPORT ENTRE VATICAN II ET LA CRISE ?

Depuis un an déjà, les entretiens doctrinaux souhaités par la Fraternité Saint-Pie X et décidés par le Souverain Pontife se déroulent régulièrement entre des experts de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et des représentants de la Fraternité Saint-Pie X.

Ces conversations doctrinales se poursuivent avec la discrétion que réclame une entreprise si importante et si difficile. Il est impossible, et il serait insensé, de vouloir travailler sur des questions complexes et subtiles sous l'œil des caméras de télévision et devant une forêt de micros.

Chacun des protagonistes, en effet, doit pouvoir exprimer sa position, sa vue d'un problème, devant ses pairs, même si cette expression est encore insuffisante et imparfaite, de façon à recevoir les critiques et les remarques fondées des autres, et réussir ainsi à affiner et à parfaire ce qu'il doit dire et défendre. Il serait ridicule et imprudent de vouloir répandre à tous vents dès maintenant ce qui a besoin d'être poli, approfondi, mieux argumenté. Et ceci, d'un côté comme de l'autre.

Attendons alors sans impatience, et en priant pour le bien de l'Église, que ces discussions soient suffisamment avancées pour que tel ou tel élément définitivement élaboré puisse en être présenté au public et que nous ayons alors l'occasion d'en prendre connaissance.

Cependant, ces approfondissements théologiques ont pour objet principal notre rapport au concile Vatican II, et l'influence de ce dernier dans la crise que traverse l'Église aujourd'hui. Il m'a alors semblé utile de vous proposer une synthèse simple mais assez complète de notre position sur ce point crucial, synthèse dont la première partie est présentée en ce numéro.

Parler de Vatican II avec délicatesse et nuance, mais aussi avec franchise et vérité, est aujourd'hui extrêmement difficile. Laisser entendre que tel texte du Concile, en tel de ses points, et pour telle raison théologique, pourrait éventuellement ne pas être entièrement étranger à la crise actuelle, paraît totalement impensable et inacceptable : c'est le grand tabou ecclésiastique contemporain, la question brûlante par excellence.

J'ai pensé qu'il n'était ni digne de vous, ni digne de nous d'esquiver cette question cruciale sous prétexte qu'elle pourrait contrarier celui-ci ou celui-là. Il m'a semblé que nous pouvions, entre prêtres, entre adultes mûrs et responsables comme on dit, librement « parler des choses qui fâchent sans se fâcher ». C'est un pari sur l'intelligence et l'ouverture d'esprit.

Abbé Régis de CACQUERAY

Éditorial

p. 1 – Quel rapport entre le concile Vatican II et la crise ?

par l'abbé Régis de Cacqueray

Le concile Vatican II et la crise religieuse actuelle

p. 2 – Nous ne disons pas... que la crise religieuse proviendrait uniquement du Concile

p. 4 – Nous ne disons pas... que le Concile était illégitime et vicié en tout

p. 5 – Nous disons que... ce concile simplement pastoral est aujourd'hui largement majoré

p. 4 – Nous disons que... malgré les efforts d'interprétation, il reste un noyau de textes litigieux

CE QUE NOUS NE DISONS PAS SUR VATICAN II *Que la crise actuelle proviendrait uniquement du Concile*

Nous n'avons évidemment jamais dit que le concile Vatican II serait la cause unique de la déchristianisation contemporaine, la source exclusive de tous les maux actuels de l'Église, la clé explicative complète de la crise religieuse : il y aurait là une conception ridicule.

Il est au contraire certain que la crise que traverse l'Église depuis un demi-siècle possède de multiples explications, des causes très diverses, dont on peut rapidement établir une liste sommaire.

Malaise dans la chrétienté

Il est clair qu'à la fin du pontificat de Pie XII existe déjà un profond malaise dans l'Église, même si les structures extérieures paraissent solides. Les statistiques montrent une diminution progressive et inexorable des vocations, bien avant le Concile : entre 1950 et 1960, le nombre des ordinations sacerdotales en France est divisé par trois. La pratique dominicale a commencé à décrocher : toujours en France, entre 1950 et 1960, elle a déjà baissé de 20 %.

Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale, notamment de la division entre résistants, collaborateurs et attentistes, se font sentir. Une inquiétude sourde, un malaise spirituel travaille une partie du clergé et des fidèles, tandis que d'inquiétantes assertions théologiques et morales se répandent de tous côtés. L'énorme diffusion clandestine, dans les séminaires de l'époque, des œuvres de Teilhard de Chardin en est un signe très net. Un désir d'émancipation se fait jour, et la jeunesse, comme il est normal, est touchée la première : la grande crise de l'Action catholique, rappelons-le, commence dès les années 50 par les organisations de jeunesse.

En face de ce malaise, qui demanderait des remèdes spirituels appropriés passant par une rénovation intérieure, une partie de l'Église, malheureusement, se cantonne à une pastorale routinière, sans prendre à bras-le-corps le problème. L'Église ne produit pas suffisamment d'anticorps pour surmonter cette crise, dont le modernisme, sous le pape saint Pie X, a été un signal avertisseur. Des périls montent, annonciateurs d'orages à venir, mais la bonne société ecclésiastique s'en soucie trop peu, faisant confiance à un ordre tout extérieur.

Il est évident que ce malaise religieux plus ou moins diffus constitue un terrain propice à la terrible explosion des années 60-70.

Les Trente Glorieuses

Ce malaise dans l'Église dépend en partie d'une évolution technique, économique et sociale inédite. L'après-guerre connaît un extraordinaire enrichissement des nations occidentales, fruit de la diffusion des techniques (motorisation, électronique, chimie, etc.), ainsi que d'une énergie abondante et bon marché (le pétrole, notamment).

La médecine commence ses fantastiques progrès, qui ouvrent en particulier à l'homme la possibilité de maîtriser sa propre fécondité par des moyens artificiels (pilule contraceptive).

Les transports (navires, trains et avions), devenus rapides, sûrs et peu coûteux, permettent la montée de la globalisation (ce qu'on appelle aujourd'hui la mondialisation) des personnes et des marchandises, ce que favorise le développement toujours croissant des télécommunications (banalisation du téléphone).

Ce sont les Trente Glorieuses, époque du plein emploi et de l'élévation du niveau de vie.

Crise de la conscience européenne (et mondiale)

Ces spectaculaires changements économiques et techniques s'accompagnent d'évolutions sociales et culturelles importantes.

La sécularisation de la société, entamée depuis le XVIII^e siècle, continue ses avancées, entraînant une disparition progressive des traces du christianisme dans la société.

Le succès toujours plus marquant des « maîtres du soupçon » (Kant, Nietzsche, Darwin, Freud, etc.) met en cause la capacité de l'homme à atteindre une vérité objective, la noblesse de ses choix éthiques, sa supériorité sur le monde animal, le contrôle de sa propre vie intérieure. Le marxisme, notamment dans sa version léniniste, domine une grande partie du monde, mais aussi des pans entiers de la société européenne.

L'accession des nations colonisées à l'indépendance, l'émergence de leurs revendications politiques, économiques, culturelles voire religieuses contribuent au rejet de « l'eurocentrisme ». Les anciens colonisateurs sont mis au ban des accusés, leurs opinions publiques sont travaillées par la mauvaise conscience.

En raison de la prolongation et de l'universalisation de l'obligation scolaire, de l'entrée plus tardive dans le monde du travail, d'une certaine forme d'autonomie financière et de la valorisation de l'enfant (conséquence de la baisse de la fécondité), une nouvelle classe apparaît dans la société et réclame sa part de responsabilité et de considération : la jeunesse.

Cette crise de la conscience européenne et mondiale éclate avec les événements de Mai 68, qui touchent aussi bien l'Allemagne, l'Italie, la Tchécoslovaquie que les États-Unis, le Mexique, le Brésil, le Japon ou la Chine, mais sont particulièrement massifs et spectaculaires en France.

Crise conciliaire et postconciliaire

Tous ces faits, et bien d'autres qu'une analyse sociologique permettrait de mettre au jour, constituent sans aucun doute un terreau propice à une remise en cause globale de la tradition, de l'autorité, des normes, de la culture dominante, de la religion. Nous en sommes conscients et l'admettons volontiers : la crise dont nous subissons encore les conséquences possède sans aucun doute des causes multiples et variées.

Le fait que cette crise ait explosé à peu près au moment du concile Vatican II ne signifie donc pas que ce concile en soit la cause unique et nécessaire. D'une façon générale, si le fait B arrive après le fait A, cela ne signifie pas forcément que A soit la cause de B : si je tombe malade *après* avoir fait une promenade, cela ne prouve pas que je suis malade *parce que* je me suis promené.

Nous sommes également d'accord sur le fait que Vatican II a été l'occasion pour certains de réaliser des desseins qu'ils mûrissaient bien avant, et tout à fait en dehors du Concile : certains prêtres, par exemple, ont profité de l'atmosphère de remise en cause qui régnait alors pour quitter le sacerdoce (idée qu'ils caressaient depuis longtemps) dans les meilleures conditions matérielles.

Par ailleurs, l'après-concile n'a pas forcément correspondu au Concile lui-même. Il y a eu de la part de beaucoup, c'est évident, et sous le fallacieux drapeau de « l'esprit du Concile », une utilisation de Vatican II étrangère à sa réalité et contraire à ses textes. De plus, certaines des réformes postconciliaires, telles qu'elles se sont réalisées en fait (par exemple, la réforme liturgique), n'étaient pas nécessairement contenues dans les textes mêmes de Vatican II (des mises en œuvre différentes du même texte étant possibles), et en conséquence il ne serait pas juste d'attribuer exclusivement à Vatican II les éléments contestables desdites réformes.

Mais peut-on faire comme si le Concile n'avait pas eu lieu ?

Toutes ces explications, toutes ces mises en perspectives, toutes ces nuances, nous les admettons de bon cœur. Cependant, elles ne peuvent ni ne doivent effacer un fait évident : une crise religieuse d'une extrême violence a éclaté *pendant* et *après* Vatican II.

Cela ne suffit nullement à démontrer que le Concile en soit la cause principale. Mais cela empêche d'affirmer sans aucune autre forme de procès que le Concile n'y est pour rien. Au minimum, il est nécessaire d'examiner, de s'interroger : deux phénomènes aussi visiblement concomitants (Vatican II, la crise religieuse et morale) peuvent-ils n'avoir strictement aucun lien de causalité ? Il serait difficile de faire avaler un tel « miracle » à n'importe quel historien sérieux. ■

CE QUE NOUS NE DISONS PAS SUR VATICAN II *Que le Concile était illégitime dès le départ et vicié en tout*

De même que nous n'avons jamais dit que Vatican II est la cause unique et exclusive de la crise, de même nous n'avons jamais affirmé que le Concile était illégitime dès le départ, ou qu'à son terme il était entièrement vicié et inacceptable. Bref, nous n'avons jamais soutenu que Vatican II se serait trompé *en tous points*. C'est faux, et même ridicule, puisqu'en de nombreux textes, par exemple, ce concile a simplement rappelé la doctrine déjà infailliblement enseignée par l'Église.

Le coup de force du 13 octobre 1962

Vatican II a été un concile de l'Église catholique régulièrement convoqué, qui a regroupé les évêques du monde entier sous l'autorité du Souverain Pontife. Jamais Mgr Lefebvre n'a remis en cause *a priori* ce concile : au contraire, il a été membre de la Commission centrale préparatoire.

Certes, Mgr Lefebvre a toujours pointé du doigt le « coup de force » du cardinal Liénart du 13 octobre 1962, qui a entraîné la mise au rebut de presque tous les schémas préparés, au profit des thèses de la « nouvelle théologie » et du catholicisme libéral soutenues par l'Alliance européenne. Pourtant, aucun concile dans l'histoire n'avait bénéficié d'une préparation « aussi vaste, menée avec une telle diligence, et aussi profonde » comme on l'a justement dit à l'époque, et Jean XXIII, qui avait suivi ces travaux, a témoigné que ceux-ci avaient été exécutés « avec précision et soin ».

Mgr Lefebvre a estimé que ce coup de force et ses conséquences avaient été un désastre pour l'orientation du Concile, sa fiabilité doctrinale, son esprit. Cette situation a entraîné que les défenseurs de la Tradition se sont trouvés dans une situation inextricable, face à des textes imprégnés d'un esprit nouveau, peu en harmonie avec la doctrine traditionnelle, esprit nouveau qu'il était très difficile, voire impossible, de changer ou de faire disparaître à coup d'amendements.

L'influence des groupes de pression

Par ailleurs, lorsqu'il a parlé de Vatican II, Mgr Lefebvre a souligné le rôle très important des « groupes de pression » divers, parmi lesquels il citait en particulier les médias. Vatican II a été, sans doute, le premier concile de l'histoire à se dérouler sous l'œil de journaux très puissants, qui impressionnaient les Pères conciliaires, faisaient campagne pour telle thèse, orientaient les votes.

De la même façon, Mgr Lefebvre a noté que certaines conférences épiscopales (celles des bords du Rhin, à l'orientation nettement progressiste), organisées bien avant le Concile, bénéficiaient de moyens humains et financiers considérables (à la fin de la troisième session, une de leurs officines, l'IDOC, se vantait d'avoir distribué aux Pères plus de quatre millions de feuilles).

Enfin, Mgr Lefebvre a déploré l'influence d'autres groupes de pression extrêmement actifs sur certains sujets : la franc-maçonnerie pour la liberté religieuse ; les protestants pour l'œcuménisme ; les organisations israélites pour les relations avec le judaïsme ; l'Union Soviétique pour la non-condamnation du communisme, etc.

Une critique sur la base de textes précis

Cependant, jamais Mgr Lefebvre n'a condamné en bloc Vatican II comme un concile intrinsèquement illégitime. Même s'il a souvent rappelé les faits regrettables voire scandaleux qui ont entaché son déroulement, il connaissait trop bien l'histoire de l'Église pour ne pas savoir que d'autres conciles, dans le passé, avaient connu eux aussi de graves vicissitudes humaines. Comme le disait dom Guéranger : « On oublie trop que l'histoire ecclésiastique est belle en perspective, mais que les détails vus de trop près ne sont pas toujours attrayants ». Lors donc qu'il a critiqué, voire « accusé » le Concile, Mgr Lefebvre ne l'a pas fait pour une illégitimité de principe, *a priori*, mais sur la base de textes précis, en opposition claire avec la Tradition et l'enseignement constant de l'Église. ■

CE QUE NOUS DISONS SUR VATICAN II

Un concile simplement pastoral... mais largement majoré

Si nous n'avons jamais affirmé que Vatican II serait la cause unique de la crise actuelle, ni un concile illégitime par principe, il est clair que nous avons des critiques à son propos : elles sont publiques et constantes depuis quarante ans.

Pour commencer par une remarque très simple, il faut souligner le fait que la conscience de l'Église est aujourd'hui encombrée, obnubilée par la référence unique et envahissante à Vatican II. Si, comme on nous l'affirme, ce concile est un concile comme les autres, dans la continuité des autres ; si, comme on nous le répète sur tous les tons, ce concile n'a rien changé à l'essentiel, seule la manière de le dire étant nouvelle ; si, comme le proclame la doctrine officielle, il s'agit d'un concile pastoral et non pas doctrinal, alors il convient de remettre le concile Vatican II à sa place, qui est en soi assez modeste. Les hommes d'Église doivent arrêter de ne vivre que par et pour Vatican II.

Un concile simplement pastoral

Ce vingt et unième concile œcuménique, en effet, est atypique : il ne s'inscrit pas dans la simple continuité des conciles antérieurs, de par la volonté expresse de son promoteur, le pape Jean XXIII, qui l'a conçu d'une façon toute particulière comme un « concile pastoral ».

Certes, tout concile est pastoral parce qu'il est doctrinal, il est doctrinal pour mieux être pastoral. Mais dans le cas de Vatican II, il a été affirmé qu'il était « pastoral » en un sens nouveau, parce qu'il ne voulait ni ne devait être « doctrinal ». Jean XXIII le précise nettement dans son discours inaugural, le 11 octobre 1962, qui va donner sa tonalité au travail de Vatican II. Il commence par déclarer à ce sujet : « Nous n'avons pas comme but premier de discuter de certains chapitres fondamentaux de la doctrine chrétienne », car pour cela, affirme-t-il, « il n'aurait pas été besoin de réunir un concile œcuménique ». « Il faut plutôt, poursuit-il, que cette doctrine certaine et immuable de l'Église, qui doit être respectée fidèlement, soit étudiée et exposée suivant les méthodes de recherche et la présentation dont use la pensée moderne. Car autre est la substance de la doctrine antique contenue dans le dépôt de la foi, autre la formulation dont on la revêt, en se réglant, pour les formes et les proportions, sur les besoins d'un magistère et d'un style surtout pastoral ». Nous venons de citer la version italienne du discours ; la version latine, un peu différente (mais Jean XXIII a usé des deux formules à deux moments différents), dit : « On devra recourir à une façon de présenter qui correspond mieux à un enseignement de caractère surtout pastoral ».

Cette option pastorale a été maintenue tout au long du Concile. Inaugurant la deuxième session, le 29 septembre 1963, le nouveau pape Paul VI rappelait « le but plus urgent et de nature actuellement plus bienfaisante du Concile, le but pastoral ». Le 4 décembre 1963, pour la clôture de la deuxième session, il soulignait que les Pères n'avaient « jamais perdu de vue l'orientation pastorale de ce concile ». Le 7 décembre 1965, il concluait : « Le motif de l'intérêt prépondérant porté par le Concile aux valeurs humaines et temporelles se trouve dans le caractère pastoral que le Concile a voulu et dont il a fait en quelque sorte son programme ».

Un concile qui évite de se placer sur le terrain dogmatique

Cette désignation de Vatican II comme « concile pastoral » (et non concile tout court) exprime une volonté ferme d'éviter de se placer sur le terrain proprement dogmatique. Les déclarations à ce propos sont extrêmement claires. Jean XXIII déclare donc le 11 octobre 1962 : « Nous n'avons pas comme but premier de discuter de certains chapitres fondamentaux de la doctrine chrétienne ». Le 6 mars 1964, puis le 16 novembre 1964, le Secrétaire général du Concile lit une déclaration officielle de la Commission doctrinale, concernant la qualification théologique de Vatican II : « Compte tenu de l'usage des conciles et du but pastoral du concile actuel, celui-ci ne définit

comme devant être tenus par l'Église que les seuls points concernant la foi et les mœurs qu'il aura clairement déclarés tels ». Le 7 décembre 1965, Paul VI répète que, dans le Concile, « le magistère de l'Église n'a pas voulu se prononcer sous une forme de sentences dogmatiques extraordinaires ». Le 12 janvier 1966, il insiste : « Étant donné son caractère pastoral, le Concile a évité de prononcer de façon extraordinaire des dogmes dotés de la note d'infaillibilité ».

Dans un discours prononcé le 13 juillet 1988 devant les évêques du Chili et faisant le point après les sacres réalisés par Mgr Lefebvre, le cardinal Ratzinger, futur Benoît XVI, a résumé l'option choisie par Vatican II de la façon suivante : « La vérité est que le Concile lui-même n'a défini aucun dogme et a tenu à se situer à un niveau plus modeste, simplement comme un concile pastoral ». Et dans une lettre ouverte à Benoît XVI publiée dans *Témoignage chrétien* (26 octobre 2006) par Mgr Jacques Noyer pour protester contre le projet d'un *Motu proprio* sur la messe traditionnelle, l'ancien évêque d'Amiens écrivait ces mots caractéristiques : « Si le concile Vatican II a autant marqué l'Église contemporaine, c'est qu'il fut pastoral et non pas doctrinal ».

Et pourtant, un concile très largement majoré depuis sa clôture

Or, ce concile pastoral, simplement pastoral, qui devrait donc avoir une place relativement modeste dans l'histoire et dans la vie de l'Église, a été très largement majoré.

D'abord, ses promoteurs n'ont pas hésité à proclamer que ce concile pastoral ouvrait une nouvelle ère de l'histoire de l'Église, qui devait voir le triomphe de celle-ci. Jean XXIII estimait que Vatican II serait une « nouvelle Pentecôte », qui allait entraîner « un nouveau bond en avant du royaume du Christ dans le monde ». En ouvrant la deuxième session, Paul VI déclarait que le Concile serait « le réveil printanier d'immenses énergies spirituelles et morales qui sont comme latentes au sein de l'Église ». Et en clôturant la dernière session, il saluait « ce renouveau de pensée, d'action, de mœurs, de force morale, de joie et d'espérance qui a été le but même du Concile ».

Ensuite, après la clôture de Vatican II, il y a eu un véritable déluge de références à ce concile simplement pastoral. Il serait possible de relever, dans les textes pontificaux des quarante dernières années, plusieurs dizaines de milliers de citations du Concile. Pour ne donner qu'un seul exemple, le *Catéchisme de l'Église catholique*, publié en 1992, comporte plus de 800 citations de Vatican II, tandis que les vingt conciles spécifiquement doctrinaux qui l'ont précédé n'ont droit qu'à 200 mentions. Pour comprendre le caractère étrange d'une telle « citationnité », il suffit de comparer avec le *Catéchisme romain* ou *Catéchisme du concile de Trente*, publié en 1566. Celui-ci faisait donc suite au concile de Trente, concile dogmatique d'une importance exceptionnelle, qui a traité beaucoup des sujets repris dans ce Catéchisme dont il a d'ailleurs demandé expressément la publication. Or le concile de Trente est cité moins de quinze fois dans le *Catéchisme* qui porte son nom.

Enfin, pour aller jusqu'au bout de cette majoration d'un concile simplement pastoral, le pape Paul VI a fini par employer, le 29 juin 1975, dans une lettre officielle à Mgr Lefebvre, ces mots significatifs : « Le deuxième concile du Vatican ne fait pas moins autorité, il est même sous certains aspects plus important que celui de Nicée ». Que Vatican II soit considéré comme plus important que le concile qui a défini le dogme de la divinité du Christ signifie que ce concile simplement *pastoral* est subrepticement devenu la principale référence *doctrinale* de l'Église.

Une place véritablement disproportionnée

Nous disons, et avons toujours dit, qu'indépendamment de son contenu, Vatican II, concile simplement pastoral selon les déclarations les plus formelles de ses promoteurs, représente aujourd'hui un problème dans la vie de l'Église par la place tout à fait démesurée et disproportionnée qui lui est accordée, au détriment des vingt autres conciles œcuméniques, qui sont, eux, des « conciles doctrinaux ». De la même façon, le recours constant et exclusif à Vatican II a fait tomber dans l'oubli les enseignements pontificaux des deux siècles qui l'ont précédé, enseignements qui constituent pourtant un très riche patrimoine doctrinal et pastoral, dont l'Église aurait aujourd'hui grand besoin. ■

CE QUE NOUS DISONS SUR VATICAN II

Il reste malgré tous les efforts un noyau de textes litigieux

Même si le concile simplement pastoral Vatican II a été abusivement majoré, au point d'apparaître presque comme une nouvelle naissance de l'Église, ce n'est pas essentiellement cela qui fonde notre opposition publique à son sujet. Ce que nous disons à son propos, c'est que, même après avoir dédouané Vatican II d'une part de responsabilité dans la crise, il faut reconnaître que ce concile, par certains de ses textes, est l'une des causes, et des plus graves, de cette crise.

L'Église traverse aujourd'hui une crise très grave

Et, tout d'abord, il faut reconnaître avec les plus hautes autorités qu'une crise grave frappe aujourd'hui l'Église. C'est Paul VI affirmant le 7 décembre 1968 : « L'Église se trouve dans une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait même d'autodestruction. C'est comme un bouleversement intérieur, aigu et complexe. Comme si l'Église se frappait elle-même ». Ou s'interrogeant le 29 juin 1972 : « La fumée de Satan est entrée par quelque fissure dans le temple de Dieu : le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, l'insatisfaction, l'affrontement se sont fait jour ». C'est Jean-Paul II déclarant le 6 février 1981 : « Les chrétiens d'aujourd'hui, en grande partie, se sentent perdus, confus, perplexes et même déçus. (...) Des idées sont répandues de tous côtés qui contredisent la vérité qui fut révélée et a toujours été enseignée. De véritables hérésies ont été divulguées dans les domaines du dogme et de la morale, suscitant doutes, confusion, rébellion. Même la liturgie a été violée. Plongés dans un "relativisme" intellectuel et moral, les chrétiens sont tentés par un illuminisme vaguement moraliste, par un christianisme sociologique, sans dogme défini et sans moralité objective ». C'est le cardinal Ratzinger prêchant le 25 mars 2005 : « Seigneur, souvent ton Église nous paraît une barque qui est en train de sombrer, une barque qui fait eau de toutes parts ». C'est Benoît XVI reconnaissant le 22 décembre 2005 : « Personne ne peut nier que, dans de vastes parties de l'Église, la réception du Concile s'est déroulée de manière plutôt difficile ».

Cette crise provient-elle, au moins en partie, de Vatican II ?

Cette crise a-t-elle pour origine, au moins en partie, le concile Vatican II lui-même ? Reprenons le fil de l'histoire pour comprendre la position de la Fraternité Saint-Pie X à ce propos.

Mgr Lefebvre a participé activement au Concile. Il a certes voté jusqu'au bout, comme il en avait le droit, contre le décret sur la liberté religieuse, contre celui sur l'œcuménisme et contre la Constitution *Gaudium et spes* : mais cela signifie, en contrepartie, qu'il a voté pour les neuf autres documents. On ne peut donc dire que Mgr Lefebvre aurait refusé le Concile en bloc, par principe, avant tout examen. D'ailleurs, si Mgr Lefebvre avait été un opposant déclaré, de principe, Paul VI ne lui aurait certainement pas adressé en 1972 une lettre de félicitation pour ses 25 ans d'épiscopat.

Mgr Lefebvre estime, durant le Concile, que certains textes contiennent de véritables « bombes » doctrinales à retardement. Cependant, il attend de voir quelles conséquences auront effectivement ces textes explosifs. Mgr Lefebvre applique le principe évangélique : juger l'arbre à ses fruits.

Car un texte peut être précisé, orienté, rectifié par l'interprétation qu'on en donne. Malheureusement, l'interprétation retenue sera trop souvent la pire. Dans ces conditions, il se trouve acculé à revenir à ses critiques des années 1962-1965, et à affirmer en 1976 : « J'accuse le Concile ».

Certes, nous ne prétendons pas être infaillibles dans nos critiques

Si nous n'attribuons pas au concile Vatican II, selon la déclaration explicite de la Commission doctrinale en date des 6 mars 1964 et 16 novembre 1964, une infaillibilité qui ne conviendrait point à un concile simplement pastoral, nous prétendons encore moins nous-mêmes à l'infaillibilité.

Il est donc possible que, dans l'ensemble des critiques que nous articulons sur certains textes de Vatican II, et malgré le travail et le soin apportés à la mise en forme de ces critiques, nous ayons fait des quiproquos ou contresens sur quelques points. Telle ou telle remise en cause peut, en son détail, être insuffisamment fondée, exagérée, avoir mal distingué l'essentiel de l'accessoire.

Mais il reste, malgré les efforts d'interprétation, des textes litigieux

Cependant, après étude sérieuse de la réalité des textes de Vatican II, de leurs présupposés et de leurs conséquences, et même étant admis ce coefficient d'incertitude provenant d'éventuelles imprécisions dans nos critiques, il reste dans Vatican II un noyau de textes véritablement problématiques, des nouveautés qui présentent une dissonance avec la foi catholique, ce qui se manifeste dans le fait que ces nouveautés s'opposent à l'enseignement explicite et constant du Magistère précédent.

Mgr Lefebvre a principalement relevé trois de ces nouveautés : la collégialité, la liberté religieuse et l'œcuménisme (en tant que ces trois points sont expliqués *de façon nouvelle* par Vatican II). Cependant, si ces trois objections sont principales, cela ne signifie pas que d'autres objections n'aient pas leur importance. La nouvelle ecclésiologie contenue dans *Lumen gentium*, les nouveaux rapports de l'Église et du monde proposés par *Gaudium et spes*, par exemple, méritent sans aucun doute eux aussi certaines critiques.

Or, ces textes litigieux touchent directement la foi

Malheureusement, ces points litigieux touchent directement la foi, donc le salut éternel. C'est pourquoi, ils sont à nos yeux radicalement inacceptables et expliquent que, en quelque sorte, bien contre notre gré et notre désir le plus profond, nous nous trouvons pour le moment à une prudente distance de certains des actes de la Rome actuelle.

Le futur cardinal Tarcisio Bertone, dans un article publié en 1996 et intitulé « A propos de la réception des documents du Magistère et du désaccord public », écrivait justement : « Lorsqu'on parle de la nécessité de vérifier le consensus effectif de tous les évêques dispersés dans le monde ou même de tout le peuple chrétien en matière de foi et de morale, on ne doit pas oublier que ce consensus ne peut être compris dans un sens purement synchronique, mais doit être compris dans un sens diachronique. Cela veut dire que le consensus moralement unanime embrasse toutes les époques de l'Église, et c'est seulement si on écoute cette totalité que l'on demeure dans la fidélité aux Apôtres. "Si quelque part – observe le cardinal Ratzinger dans une étude –, on en venait à former une majorité contre la foi de l'Église d'autres temps, ce ne serait absolument pas une majorité" ».

Nous disons que si l'on peut prétendre qu'apparemment, *et de manière matérielle*, il y aurait actuellement un certain consensus synchronique sur ces nouveautés en dissonance avec la foi, il est certain que n'existe pas, et ne pourra jamais exister, de consensus diachronique. Il y a, dans ces nouveautés du concile pastoral Vatican II, tout au plus une « majorité [apparente] contre la foi de l'Église d'autres temps », contre la foi inamissible de l'Église de toujours. ■

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €
 Je parraine prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : scspx@aliceadsl.fr

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php